

Réunion du Conseil Municipal du 09 février 2015

Le Conseil municipal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 09 février à 20 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM. Yann ALLAIN, Didier ANXIONNAZ Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés – /

Date d'envoi de la convocation : 03 février 2015

Ouverture de séance : 20 h 05

Clôture de séance : 01 h 40

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, directrice générale des services, comme auxiliaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la SAP
- ✎ Déneigement : organisation et vétusté du parc de véhicules
- ✎ Présentation du Club des Sports (subvention)
- ✎ Présentation de l'Office du Tourisme (subvention)
- ✎ Délégations du Maire
- ✎ Information Contentieux Affaire Commune / BLANCHET
- ✎ Convention de partenariat avec le CNFPT
- ✎ Acquisition d'un véhicule de déneigement polyvalent et demande de subvention auprès du Conseil Général
- ✎ Approbation des comptes de gestion 2014
- ✎ Vote des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats
- ✎ Subvention à l'OGMC – ouverture exceptionnelle de crédit sur le BP 2015
- ✎ Débat d'Orientation Budgétaire – Information concernant la baisse de la DGF
- ✎ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours (DP/PC....) et transactions foncières
- ✎ Suppression de la ZAC des Coches
- ✎ Autorisations de dépôt de permis de construire sur parcelles du domaine privé de la commune aux Coches
- ✎ Bail zone Ut aux Coches
- ✎ Information RAR (travaux de bouclage réseau de Montchavin)
- ✎ Information courrier de VVF
- ✎ Compte rendu du rendez-vous de M. le Maire avec M. le Préfet

Monsieur le Maire demande alors au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de retirer les points suivants de l'ordre du jour et de les reporter à un conseil municipal ultérieur, ces dossiers nécessitant une analyse plus poussée avant d'être soumis aux conseillers :

- ✎ Autorisations de dépôt de permis de construire sur parcelles du domaine privé de la commune aux Coches
- ✎ Bail zone Ut aux Coches

PREAMBULE

1

PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) DE LA SAP

Monsieur le Maire accueille et remercie de sa présence Monsieur Jérôme GRELLET de la SAP qui vient ce soir faire la présentation à l'ensemble des conseillers du PPI qui doit s'étaler sur les 10 années à venir ; en effet, explique-t'il, ce Programme de relance de La Plagne était « in-finançable » sur 5 ans d'où cet échelonnement sur 10 ans pour quelques 146 millions d'euros.

Il indique qu'à un moment, la Société des Remontées Mécaniques s'est posée la question de savoir si elle allait rester ou non sur La Plagne du fait des constats faits.

Elle avait fait son projet mais il était imprésentable en l'état et impossible à réaliser ; le challenge a donc été de savoir comment le faire accepter aux actionnaires de la CDA (Compagnie Des Alpes).

Il a été décidé alors de prendre le contrepied et de présenter comme premier projet un abandon de La Plagne en montrant l'évolution du coût de la maintenance appareil par appareil, ce qui n'était plus viable. Les contrôleurs de gestion ont alors vu le problème et ont à cet instant-là compris cette position et cette décision.

Il a ensuite été demandé à la SAP de proposer un plan B pour redémarrer La Plagne, et un plan sur 5 ans étant infaisable, la proposition du plan présenté ce soir, sur 10 ans, a été faite. Il indique qu'à ce jour la SAP en est déjà à son plan H, c'est pour dire à quel point il a déjà été bien étudié et il insiste également sur le fait que l'argent mobilisé sur ces 10 prochaines années sur La Plagne doit être pris ailleurs... et démarre sa présentation..

Il fait tout d'abord le constat actuel des faits : notamment la perte des lits chauds, le vieillissement de la population pratiquant le ski, un parc qui vieillit,...., puis en tire ses conséquences : une diminution de l'attractivité de la station d'où une baisse de la fréquentation, d'où une diminution du chiffre d'affaires, d'où une baisse des résultats d'où une diminution des investissements, d'où une baisse d'attractivité de la station (le cercle vicieux est alors bouclé) et présente les solutions envisagées, à savoir la proposition d'investir massivement sur La Plagne à hauteur de 146 millions d'euros en modernisant les téléportés en place et en supprimant une dizaine sur l'ensemble du domaine, ce qui ramènerait le nombre de téléportés à 38 au lieu de 48.

Il indique que l'objectif du programme est de renforcer et d'optimiser l'attractivité du domaine, de rentabiliser son exploitation et de maintenir l'outil industriel, c'est à dire faire en sorte que l'âge du parc ne se dégrade pas.

Il présente ensuite année par année les démontages et les remplacements des remontées mécaniques sur le domaine pour indiquer que le tour de Montchavin interviendra à partir de 2021 et jusqu'à 2023.

Les bénéfices pouvant découler de ce plan sont les suivants :

- Une attractivité retrouvée du domaine skiable avec la suppression des points noirs de la station, une réelle mise en valeur du glacier qui est le point fort de notre station, et en découlant une meilleure répartition des skieurs sur l'ensemble de domaine, un parc quasi partout débrayable, et toutes les stations villages desservies par télécabine ce qui est bien par rapport à la problématique rencontrée en ce début de saison à savoir le manque de neige et au niveau de la problématique accidents des enfants par rapport à leur sécurité sur les télésièges...
- Un parc de téléportés rationalisé
- Un outil maintenu avec une moyenne d'âge, malgré ce plan, seulement maintenue à environ 18 ans.

Il indique que des solutions sont à mettre en œuvre en parallèle, et par tous les acteurs économiques de la station et pas seulement la SAP, pour que ce plan de relance puisse fonctionner ; il faut notamment :

- Augmenter la qualité du domaine skiable,
- Travailler sur l'accessibilité du ski (en développant des Pack access),
- Travailler sur l'hébergement et sur les canaux de distribution
- Développer et améliorer les programmes de fidélité
- Travailler sur les infrastructures de la station et offrir des activités « après-ski », créer un « esprit / un concept La Plagne »
-

Pour finir, il indique également qu'il existe des risques pour que ce plan échoue, à savoir :

- La crise européenne et surtout française
- Les demandes de plus en plus lourdes de l'administration française en termes de constitution de dossiers car aujourd'hui un dossier de remontée mécanique demande de 6 mois à 3 ans d'instruction.. !
- Une prise de conscience des acteurs économiques

Anthony FAVRE remercie Jérôme GRELLET pour sa présentation et demande aux conseillers s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Maryse BUTHOD demande combien de postes seront supprimés du fait de la suppression des appareils.

Jérôme GRELLET lui répond environ 35 postes en 10 ans mais que ce plan a été validé par le comité d'entreprise car on est dans le temps de « papy boom » et qu'un certain nombre d'employés partiront à la retraite et ne seront pas remplacés. Cela voudra en effet dire moins d'emplois l'hiver mais plus pendant l'été car la maintenance et les travaux neufs de montage seront « ré-internalisés » au sein de la SAP et il est préférable de faire faire la maintenance à des personnels qui ont monté les appareils et en plus cela coûte moins cher par rapport à la sous-traitance et nos personnels sont bien souvent plus en avance sur leur programme.

Isabelle GEDDA demande comment les débutants de Montchavin iront à l'aire de débutants projetée à plan Bois ?

Jérôme GRELLET indique la réflexion est en cours avec les écoles de ski.

Didier ANXIONNAZ répond que les « zones débutants » appartiennent de toute façon aux écoles de ski.

Jérôme GRELLET indique qu'il sera nécessaire de garder des front de neige « en bas » au niveau de la station mais qu'il est toujours agréable pour les skieurs débutants de pouvoir évoluer et de pouvoir monter plus haut, ce qui, en plus, permet de désengorger le bas.

Anthony TRESALLET fait remarquer le problème des vacanciers des Coches pour monter, en cas de manque de neige, vers le Bijolin.

Jérôme GRELLET lui répond que la même problématique (problème d'exposition) est rencontrée à la Grande Rochette et à la Roche de Mio.

Patricia MARCHAND MAILLET prend acte du projet présenté et demande quelle est la date limite pour faire de propositions de modification.

Jérôme GRELLET lui répond que le début des travaux de Montchavin étant fixé à 2021, et comme il est nécessaire de lancer les dossiers 3 ans avant, cela laisse quelques années devant nous pour arriver à un consensus qui doit intervenir dans les 2 ans qui viennent.

Isabelle GEDDA demande l'avis de Jérôme GRELLET quant à la commercialisation du Baccara 1.

Anthony FAVRE lui répond qu'on sort du sujet du PPI avec cette question mais Jérôme GRELLET intervient et indique que quoi qu'il en soit il est très difficile de commercialiser sur les Coches car le constat qui est fait est un manque d'attractivité de cette station, mais qu'est-il possible de faire ?

Anthony FAVRE répond qu'il faut réfléchir sur cette problématique d'attractivité aux Coches, et Jérôme GRELLET indique qu'il faut trouver un concept innovant pour l'après-ski, comme par exemple le « Fort Colorado » qui est un bar d'ambiance à Plagne Centre ou les 2 pistes de luges...

Valérie FERRARI indique qu'on n'a pas d'attractivité vers une autre forme de ski ; et Jérôme GRELLET d'ajouter que le point fort du domaine de La Plagne c'est le glacier.

Anthony TRESALLET s'étonne qu'on ne parle que de remontées mécaniques mais pas des pistes, car par exemple, la piste du Mont Blanc qui est classée en piste bleue est très difficile notamment pour les enfants et qui plus est en ce moment avec la glace.

Anthony FAVRE indique que qu'une contre-proposition communale, qui est en cours de finalisation, sera proposée au comité domaine skiable puis à la SAP. Le SIGP délibèrera début avril, comme convenu avec René ALLAMAND – Président du SIGP, à cause du départ prochain de Jérôme GRELLET en juin, afin de permettre de valider et d'acter certaines choses avant son départ. En effet, Anthony FAVRE souhaite qu'avant son départ il puisse y avoir une délibération engageant le SIGP ainsi que la SAP.

Jérôme GRELLET le rassure et lui dit qu'en principe le plan sera continué et maintenu.

Anthony FAVRE le remercie alors pour sa présence lors du conseil municipal de ce soir et sa présentation.

2

DENEIGEMENT : ORGANISATION ET VETUSTE DU PARC DE VEHICULES

Monsieur le Maire accueille messieurs Stéphane LAMBERT du TDL (Ex-DDE) et Philippe DAVID pour énoncer une problématique récurrente liée au déneigement. En effet, Stéphane LAMBERT indique que leur camion de déneigement s'est vu bloqué plusieurs fois dans le village, sans possibilité de faire un demi-tour, lors de leur premier passage très tôt le matin à cause de véhicules mal stationnés dans le village.

Par convention passé avec la DIR, le TDL est tenu de déneiger les bretelles d'accès aux villages mais ils ne sont pas tenus de déneiger les villages, seulement le bon sens fait qu'ils laissent la lame baissée lorsqu'ils traversent le chef-lieu. Cependant, la dimension des camions est faite par rapport au déneigement des routes départementales (5-6 m) et du coup, dans les villages, si des véhicules sont en stationnement gênants, le camion reste « planté » et ne peut pas continuer sa tournée, ce qui pose problème car la fin de la tournée n'est pas assurée et que l'engin qui ne peut pas faire demi-tour, se retrouve à devoir reprendre la bretelle d'accès à l'envers ce qui pose de réels problèmes de sécurité. Il est donc IMPERATIF d'avoir un passage minimum pour que l'engin assure sa passe, sinon, l'engin ne passera plus.

Anthony FAVRE indique qu'il en va de même pour le passage des engins de secours des pompiers par exemple, les 4 mètres de passage sont aussi requis et cela peut poser de gros problèmes de sécurité si par exemple la grande échelle ne peut pas passer.

Stéphane LAMBERT demande à Anthony FAVRE de sévir par rapport au manque de civisme de la population de Bellentre via le passage de la Police Municipale et la verbalisation, car si l'engin devait à l'avenir se retrouver de nouveau bloqué, cela désorganise trop la tournée et les routes du circuit ne sont pas ouvertes à temps pour les transports scolaires par exemple, ce qui obligera le TDL à ne plus assurer le circuit dans l'agglomération de Bellentre.

Anthony FAVRE répond que des arrêtés ont pourtant été déjà pris et la signalétique afférente posée, que depuis 4 ans déjà des avertissements ont été faits et que la pédagogie mise en place a été axée essentiellement sur l'avertissement. Mais pour des questions de sécurité, que ce soit le déneigement mais aussi et surtout l'accès pompiers, il a été nécessaire de passer à une phase de verbalisation après les maints avertissements réalisés et restés vains. Monsieur le maire indique que les agents communaux, municipaux et lui-même ont d'ailleurs été insultés et il leur a été reproché qu'il était inadmissible que l'engin de déneigement, bloqué en l'occurrence, klaxonne à 5h du matin.

De plus, suite à cela, il a été constaté plusieurs dégradations de biens publics en «représailles»: des poubelles renversées dans le village, des bacs de sel renversés dans les escaliers menant à la mairie, ainsi que des déjections canines rapportées et jetées également dans les escaliers menant à la mairie...

Stéphane LAMBERT indique qu'il faut travailler de concert avec les agents des services techniques et que c'est le cas et cela se passe bien jusque-là ; le TDL assure le premier passage d'ouverture en essayant de ne pas trop pousser de neige devant les propriétés privées et la commune « fait les finitions » et reprend la neige.

Anthony TRESALLET se demande d'où vient problème du stationnement et indique qu'il existe des voitures épaves donc tampons.

Anthony FAVRE répond qu'aujourd'hui il existe suffisamment de place de stationnement mais que les personnes cherchent toujours à être au plus près de chez eux et ne se donnent pas la peine de marcher quelques mètres s'ils se garent sur des places un petit peu plus loin.

Philippe DAVID indique qu'il y a en effet suffisamment de places pour se garer à la sortie du village mais qu'il y a la problématique à régler du stockage de foin qui neutralise souvent beaucoup de places.

L'ensemble des conseillers comprennent les problèmes rencontrés par le TDL, Anthony TRESALLET émet l'idée de se doter d'une fourrière, Yann ALLAIN répond qu'il ne faudra, à son avis, pas compter sur le civisme des gens qui lui semble improbable et demande s'il est envisageable de mettre des arches pour les empêcher de se garer. Philippe DAVID répond que cela n'est pas optimal pour le déneigement ensuite.

Stéphane LAMBERT indique qu'ils ne sont pas là pour embêter la population mais pour leur rendre service mais que cela nécessite le respect d'un certain nombre de règles notamment en matière de stationnement pour les laisser travailler correctement.

Philippe DAVID indique ensuite que lors d'épisodes neigeux de 4 jours consécutifs comme cela a été le cas, la priorité est d'ouvrir partout et que la commune ne dispose pas de personnel ni d'engin supplémentaires à ces moments là pour « faire du confort » partout. En principe le premier passage sert à ouvrir et le deuxième passage sert pour l'élargissement mais lors des derniers gros épisodes neigeux, cela n'était pas envisageable, notamment sur le bas.

Depuis 3 ans, pour optimiser le déneigement sur le bas, la commune sous-traite le déneigement des ruelles de Bonconseil, ce qui permet aux agents de monter plus tôt au Villard par exemple.

Philippe DAVID indique également que le parc des véhicules est également vieillissant, qu'il y a eu des problèmes sur les Unimog qui datent respectivement de 1989 et 1996. Il faut noter également que la lame avant sur l'unimog pèse environ 1 tonne et qu'elle doit être équilibrée par la benne de la saleuse à l'arrière donc il faut comprendre, question d'équilibrage de l'engin, qu'il est impossible de déneiger et saler en même temps.

Les agents des services techniques ont travaillé beaucoup d'heures, et sans relâche, lors de ces épisodes neigeux pour rendre le meilleur service à la population mais ne peuvent pas être tous les premiers, au même endroit et au même moment, et les casses techniques compliquent souvent la donne, d'où la nécessité de mettre au budget cette année l'acquisition d'un nouvel engin.

Anthony TRESALLET demande si un engin type « Unimog » est optimal pour le déneigement car il est peu maniable.

Philippe DAVID lui répond que ce type de véhicule a l'avantage de la polyvalence, que le déneigement ne dure que 4 mois et que l'exploitation l'été, c'est ce type d'engin qui est le mieux car on ne peut pas se permettre d'avoir des engins pour l'hiver et d'autres engins pour l'été.

Philippe DAVID indique que les services techniques ont également 2 chargeuses, mais l'inconvénient de ces engins est l'impossibilité de mettre une saleuse dessus, or il nous faut 2 saleuses sur la commune : une pour la station (avec le camion) et une sur le bas (avec l'unimog). Il expose les devis demandés pour lancer l'appel d'offres pour l'achat d'un nouvel engin qui fera l'objet d'une délibération lors du conseil municipal de ce soir.

Didier ANXIONNAZ demande pourquoi, lors du problème sur l'unimog de 1996, il n'a pas été utilisé « le vieux ».

Anthony FAVRE répond que cela a été le cas mais qu'il n'était pas équipé de la lame caoutchouc et que cela rend un moins bon service, alors les agents ont préféré travailler plus tard en faisant les modifications nécessaires sur les engins et attaquer le lendemain avec du matériel fiable.

Anthony FAVRE indique que les membres du conseil municipal peuvent naturellement discuter du déneigement mais certainement pas le jour J car tout est déjà fixé ces jours-là, il existe des plans de déneigement avec les heures et lieux et horaires de passage...) et ce n'est pas le jour « J » qu'il faut demander des modifications si des « dysfonctionnements » sont constatés.

Philippe DAVID répond qu'en cas de problème, les services techniques avertissent l' élu référent du hameau pour qu'il en soit informé, et que si la première passe n'est pas faite, c'est forcément qu'il y a eu un problème.

Anthony FAVRE indique qu'auparavant il y avait un agent pouvant, et sachant, conduire un engin. Aujourd'hui, un agent peut conduire 2 engins, d'où plus de polyvalence entre engin et agent.

Avant de clore ce sujet, Anthony FAVRE indique tout d'abord aux élus qu'à l'avenir, en cas de problème, d'explication ou d'amélioration à apporter, il faut s'adresser directement à Philippe DAVID, Jean-Christophe

MARTINEZ ou Éric ANXIONNAZ, puis dans un deuxième temps, il dit trouver désolant de voir les abords et les toitures de certains commerces sont ni déneigés ni entretenus.

Il rappelle qu'il appartient à chacun de déneiger jusqu'à 1 mètre devant chez soi, et cela vaut tant pour les commerçants que pour les particuliers et qu'il est nécessaire également de déneiger sa toiture (et la glace) car il existe un arrêté municipal en ce sens et qu'en cas d'incident la responsabilité des propriétaires sera engagée.

Il termine en remerciant Messieurs LAMBERT et DAVID pour leurs interventions et espère que cela se passera mieux dorénavant, notamment au niveau du stationnement du chef-lieu pour le passage des engins.

3 PRESENTATION DU CLUB DES SPORTS (SUBVENTION)

Monsieur le Maire accueille ensuite les représentants du Club des sports, messieurs Christophe LACROIX, président et James DAVID, vice-président, ainsi que madame Nathalie VILLIOD, secrétaire pour présenter au conseil le bilan du club et leur demande de subvention pour 2015.

Christophe LACROIX indique que le club compte 62 jeunes qui viennent des cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime et plusieurs de Bellentre ; un seul vient de l'extérieur.

Puis il présente succinctement le club et son organisation et indique que la cotisation a sérieusement augmenté. Il faudra prévoir des aménagements pour la sécurisation du stade et que cela aura un coût.

Il indique que dans le cadre des rythmes scolaires, 3 entraîneurs interviennent gratuitement.

Il remercie Valérie FERRARI ainsi que la Mairie pour le coup de main donnée à l'organisation de la navette et à son optimisation pour des personnes hors club des sports, et remercie également la police municipale pour sa présence les jours de forte affluence pour la circulation et le retournement de la navette des enfants.

Il présente ensuite le bilan de l'année écoulée ainsi que le prévisionnel 2015.

Anthony FAVRE lui demande pourquoi, cette année il est prévu plus de dépenses que de recettes.

Christophe LACROIX lui répond qu'il y a plus d'entraînements prévus cette année.

Il indique qu'il y a une harmonisation des tenues avec les clubs de la Plagne.

Valérie FERRARI tient à souligner les gros efforts faits avec La Plagne pour diminuer les coûts déjà importants pour les enfants.

Christophe LACROIX conclue en tenant à souligner le dévouement des entraîneurs qui sont très sollicités et demande, une subvention à la commune identique à celle de l'an passé, à savoir : 35 000 € + 6 000 € soit 41 000 €

Anthony FAVRE indique que la convention d'objectifs a été honorée pour 2014 et qu'il faudra la renouveler pour 2015 puisque le montant de la subvention sollicitée dépasse 23 000 €.

Il remercie les membres du club des sports de s'être déplacés ce soir.

4 PRESENTATION DE L'OFFICE DU TOURISME (SUBVENTION)

Monsieur le Maire accueille ensuite Messieurs Jean GOTTELAND, Président de l'Office du Tourisme et Etienne GIROUD, Directeur.

Jean GOTTELAND présente l'office du tourisme aux conseillers. Il rappelle que la problématique majeure rencontrée est la manutention lors des animations. Il indique que ces manutentions de matériels, notamment lors des pots d'accueil, pourraient être diminuées si l'on sonorisait les centres station ; cette piste est à l'étude.

Il indique que l'assemblée générale de l'office s'est tenue dernièrement, qu'il en ressort que les charges de personnel représentent environ 60% du budget, que le commissaire aux comptes leur a indiqué que cela était dans la norme.

Il dit que le gros handicap sur la station est l'éclatement en deux sites, donc tout doit être dédoublé et donne la parole à Etienne GIROUD qui revient sur le personnel qui compte 3 personnes en CDI.

Il indique que le budget général initial est reconduit mais que cette année, du fait de la finale de la coupe de France de télémark à Pâques, il faudra prévoir une subvention supplémentaire de 7000 € ; de plus, il serait souhaitable que les factures afférentes aux frais de réception passent directement dans le budget de l'office et ne soient plus réglées directement par la commune, ce qui implique une hausse de la subvention de 2000 € également pour la prise en charge de ces frais.

Il récapitule donc la subvention sollicitée pour 2015, à savoir 404 000 € décomposée comme suit :

- 395 000.00 € (identique à l'an passé)
- 7 000.00 € (télémark)
- 2 000.00 € (frais de réception)

Il expose un résultat de clôture positif de 3 120 €, les comptes ayant été approuvés par le commissaire aux comptes.

Avant de finir il fait part des projets à venir :

- Participer à la restructuration de l'OT de La Plagne en s'attachant à renforcer l'identité de Montchavin-Les Coches

- Animer le groupe famille plus
- Développer des animations plus qualitatives que quantitatives
- Développer des produits séjours, propres à Montchavin-Les Coches ; l'intérêt étant de mettre en avant l'identité de notre station
- Dynamiser les cœurs des sites composant notre station
- Optimiser la qualité d'accueil des hôtes en les formant mieux...

Anthony FAVRE indique que la convention d'objectifs a été honorée pour 2014 et qu'il faudra la renouveler pour 2015 puisque le montant de la subvention sollicitée dépasse 23 000 €.

Il remercie Jean GOTTELAND et Etienne GIROUD pour leur intervention de ce soir.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE

1 **URBANISME**

Monsieur Roger POUSSIN, porteur de la délégation expose les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

<i>CM du 09 février 2015</i>		
<i>DIA</i>		
DATE DE DEPOT	Superficie du bien en m ²	NATURE ET ADRESSE DU BIEN
07-janv	26,88 m ²	1 apt - la Marelle - Les Coches
07-janv	30,40 m ²	1 apt - la Marelle - Les Coches
07-janv	28,40 m ²	1 apt -le sextant - Les Coches

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté.

2 **CONTENTIEUX – AFFAIRE COMMUNE CONTRE M. ET MME BLANCHET**

Monsieur le Maire demande à madame Patricia MARCHAND MAILLET de quitter la salle et de pas prendre part à la discussion, celle-ci étant directement liée à cette affaire.

Il rappelle ensuite rapidement les faits de ce dossier.

Il indique que les époux BLANCHET ont attaqué la commune de Bellentre devant le Tribunal Administratif de Grenoble après avoir déjà intenté un recours auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) au motif que la collectivité ne leur a pas transmis la convention qui avait été conclue entre elle et Mme MARCHAND MAILLET lors du dépôt de son permis de construire et visant à lui demander de modifier leur projet et de se retirer encore un peu plus que prévu dans les règlements afin de garantir l'accès aux engins pompiers dans la ruelle.

Les époux BLANCHET considéraient que ladite convention était un document administratif communicable aux tiers, ce qu'a réfuté le TA de Grenoble qui les a déboutés de leur demande. La commune a pris du foncier à Madame MARCHAND MAILLET, supérieur à la surface prévue au PLU de 2005.

La commune de Bellentre, afin d'assurer sa défense dans cette affaire, a dû recourir aux conseils d'un avocat et supporter ses coûts d'honoraires s'élevant à 1 676.40€ TTC dont seuls 915€ ont été pris en charge par l'assurance de la collectivité, laissant ainsi un coût résiduel à la charge de la commune égal à 761.40€.

3 **CONTENTIEUX – AFFAIRE TIFFANY ALICIA CONTRE COMMUNE**

Monsieur le Maire poursuit pour indiquer que, sur les plusieurs contentieux en cours au niveau de la commune, et dans le cadre de cette N^{ème} affaire opposant la société TIFFANY ALICIA à la collectivité, il a participé récemment avec Roger POUSSIN courant janvier à une N^{ème} réunion d'expertise sur le sujet. En effet, la société TIFFANY ALICIA, qui gérait le restaurant « Les Carons » aux Coches demande des dommages intérêts à la collectivité car la terrasse, promise dans le bail signé en 2007, n'avait pas été faite dans les temps. Or dans cette dernière réunion d'expertise il a été dénoncé, par l'expert et avocat de la commune, la méthode de calcul retenue.

ADMINISTRATION GENERALE

1 **CONVENTION CADRE DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE CNFPT**

Monsieur le Maire explique que l'alinéa 3 de l'article 8 de la loi du 12 juillet 1984 dispose lorsqu'une collectivité ou un établissement demande au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) une formation particulière, différente de celles prévues par le programme de formation du Centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation est fixée par voie de convention.

Il expose que l'objet de la présente convention est de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

Il soumet au conseil municipal le projet de convention de partenariat avec le CNFPT.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux présentes et notamment ladite convention cadre de participation financière.

2 ACQUISITION D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT POLYVALENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE

Monsieur le Maire explique que les engins vieillissants engendrent un coût d'entretien conséquent et qu'il n'est plus envisageable de réparer l'actuel Unimog.

En concertation avec les services techniques, il propose de le remplacer par un véhicule de déneigement polyvalent.

Ce véhicule ne servira pas uniquement au déneigement mais à d'autres tâches.

Son coût est estimé à 200 000 €.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DONNE son accord pour l'achat d'un véhicule de déneigement polyvalent, neuf ou d'occasion, et demande à Monsieur le Maire de lancer l'appel à concurrence.

SOLLICITE l'aide du Conseil Général de la Savoie et demande l'autorisation de commander ce véhicule avant la décision d'octroi de la subvention sans en perdre le bénéfice.

 **FINANCES**

1 COMPTES de GESTION et COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Maryse BUTHOD présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2014 du budget principal de la commune et ses budgets annexes.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE le compte de gestion, dressé par Madame Rachel DURAND, Trésorière principale d'Aime, comptable de la commune, ainsi que le compte administratif de l'année 2014, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote), du budget principal et des budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1 - Section de commune des Biens du Revers

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 747.35 €	1 110.00 €
Recettes	5 125.21 €	267.56 €
Résultat de l'exercice	3 377.86 €	- 842.44 €
Résultat 2013	22 930.09 €	4 301.36 €
Résultat de clôture	26 307.95 €	3 458.92 €
Affectation résultat fonctionnement	26 307.95 €	0.00 €

2 - Cinéma de Montchavin

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	48 133.69 €	0.00 €
Recettes	63 415.30 €	50 420.09 €
Résultat de l'exercice	15 281.61 €	50 420.09 €
Résultat 2013	0.00 €	- 65 608.99 €
Résultat de clôture	15 281.61 €	-15 188.90 €
Affectation résultat fonctionnement	92.71 €	15 188.90 €

3 - Eaux & Assainissement

	Exploitation	Investissement
Dépenses	416 450.41 €	51 632.95 €
Recettes	397 700.50 €	107 174.44 €
Résultat de l'exercice	- 18 749.91 €	55 541.49 €
Résultat 2013	51 184.82 €	982 592.83 €
Résultat de clôture	32 434.91 €	1 038 134.32 €
RAR au 31/12/2014		- 79 472.18 €
Résultat cumulé	32 434.91 €	958 662.14 €
Affectation résultat d'exploitation	32 434.91 €	0.00 €

4 - Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 485 865.20 €	1 336 108.38 €
Recettes	4 325 685.77 €	518 189.29 €
Résultat de l'exercice	839 820.57 €	-817 919.09 €
Résultat 2013	884 322.87 €	2 075 030.03 €
Résultat de clôture	1 724 143.44 €	1 257 110.94 €
RAR au 31/12/2014	0.00 €	-228 392.65 €
Résultat cumulé	1 724 143.44 €	1 028 718.29 €
Affectation résultat fonctionnement	1 724 143.44 €	0.00 €

②

OUVERTURE de CREDITS sur le BUDGET PRINCIPAL 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ouvrir un crédit sur le budget primitif 2015 du budget général afin de permettre le versement d'acomptes sur la subvention allouée chaque année à l'Office de Gestion de Montchavin-Les Coches (OGMC), dans l'attente du vote du budget primitif.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de verser la somme de 50 000 € à l'OGMC, au titre d'un acompte sur la subvention de l'année 2015.

DECIDE d'ouvrir un crédit budgétaire sur le budget principal de la commune, d'un montant de 50 000 € au compte 65737 et dit qu'il sera reporté au BP 2015.

③

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / INFORMATION CONCERNANT LA BAISSÉ DE LA DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryse BUTHOD qui indique que la base retenue pour le prévisionnel 2015 sera le réalisé 2014.

Il y aura cependant, au niveau du budget principal, des augmentations à prévoir dans :

- le chapitre 012 (charges de personnel) notamment du fait des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires)
- le chapitre 014 (atténuation de produit) du fait de la montée en puissance du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
- le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) du fait notamment des nombreuses admissions en non-valeur à prévoir et de l'augmentation des subventions

En parallèle il faut noter la baisse des dotations annoncée par l'Etat notamment au niveau de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui sera de plus en plus impactée et réduite ces prochaines années.

Yann ALLAIN indique qu'au vu des résultats annoncés, il est nécessaire d'investir car une collectivité n'a pas vocation à se comporter « en banquier » et thésauriser au-delà des règles de saine prudence budgétaire.

Anthony FAVRE indique qu'avec ces résultats et en restant optimiste, il sera possible de finir le mandat avec souveraineté et avec « encore un peu d'argent dans les caisses ». Il faut néanmoins rester vigilant et, comme dans un ménage, il ne faut pas dépenser plus que ce qui nous reste. Par ailleurs, dans la perspective d'une éventuelle fusion de communes en 2017, il est nécessaire d'investir pour notre commune d'ici là car la station a besoin d'investissements tout comme le chef-lieu et les hameaux, et l'idée du lotissement « sur le bas » par exemple est toujours présente pour les jeunes puissent s'y installer.

A ce titre, il propose de se faire assister, dans les quelques années qui restent, par un cabinet qui procéderait à une analyse rétrospective, sorte de diagnostic, et une analyse prospective des finances. Une consultation va être lancée mais l'estimation est d'environ 8 000 € TTC.

Roger POUSSIN indique que ces analyses permettraient en effet au conseil municipal de savoir comment utiliser au mieux les sommes dont la collectivité dispose et le cabinet pourrait les épauler et les conseiller.

Anthony FAVRE demande un avis de principe ce soir sur l'idée de lancer cette consultation. Un vote favorable à l'unanimité se dégage.

Isabelle GEDDA indique qu'elle est d'accord sur le principe mais que la somme lui semble très élevée.

Yann ALLAIN prend la parole et indique à son tour que lors de la fusion des communes tout est mis dans le pot commun, les déficits comme les excédents.

Anthony FAVRE renchérit en indiquant qu'il souhaite que l'argent de la commune soit dépensé sur la commune et au profit de ses habitants plutôt que d'être mis dans le pot commun et à la disposition d'une future commune nouvelle.

En l'absence d'autres questions ou remarques, il demande à chaque commission de faire passer ses besoins pour la préparation budgétaire et qu'une (voire plusieurs) commission(s) des finances est (sont) à prévoir pour travailler sur les budgets primitifs 2015.

URBANISME ET FONCIER

1 PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

<i>CM du 09 février 2015</i>			
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ POUR PROJET DE TRAVAUX			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
PC 073030815M1002	MARCHAND-MAILLET Barbara	Chef-lieu	Maison d'habitation
DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES POUR PROJETS DE TRAVAUX			
N° d'enregistrement	Pétitionnaire	Lieu-dit	Objet
DP 07303815M5001	DUSSART Christian	Les Coches	Remplacer une porte fenêtre
DP 07303815M5002	MARCHAND-MAILLET Martine	Chef-lieu	Modification aspect balcon
DP 07303815M5003	JENNINGS Christopher	Le Crévaillet	Modification de façades avec création d'ouvertures

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

1 VENTE COMMUNE/Patrick VILLIBORD et Isabelle VILLIBORD – Parcelle E 1992 Montorlin

Considérant l'avis unanime de la commission urbanisme, Monsieur le Maire indique que Monsieur Patrick VILLIBORD et Madame Isabelle VILLIBORD sont intéressés pour acheter la parcelle communale E 1992 située à MONTORLIN qui jouxte leur propriété.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune;

DECIDE de céder à Monsieur Patrick VILLIBORD et à Madame Isabelle VILLIBORD la parcelle communale E 1992, située à MONTORLIN, dont la superficie est de 149 m², au prix de 956 €.

DIT que la parcelle restera grevée de non-constructibilité quel que soit son zonage dans les futurs documents d'urbanisme ;

DIT que les plantations ne devront pas dépasser 4 [m] (mètres) de hauteur afin d'éviter de masquer la perspective à l'entrée du lotissement ;

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des requérants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

3

VENTE COMMUNE/Jacques CHATRON-MICHAUD et Juliette CHATRON-MICHAUD – Parcelle F 1025

Le Grand Bochet

Considérant l'avis unanime de la commission urbanisme, Monsieur le Maire indique que Monsieur Jacques CHATRON-MICHAUD et Madame Juliette CHATRON-MICHAUD sont intéressés pour acheter la parcelle communale F 1025 située au GRAND BOCHET qui jouxte leur propriété.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

CONSIDERANT que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune;

DECIDE de céder à Monsieur Jacques CHATRON-MICHAUD et à Madame Juliette CHATRON-MICHAUD la parcelle communale cadastrée F 1025, située au GRAND BOCHET, dont la superficie est de 211 m², au prix de l'estimation de France Domaine en date du 04 décembre 2014, soit 27'400 €.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des requérants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

4

SUPPRESSION DE LA Z.A.C. des COCHES

Monsieur le Maire passe la parole à Camille FAURE du service urbanisme qui rappelle l'historique de ce dossier : La Zone d'Aménagement Concerté des Coches, sur le territoire de la commune de Bellentre, a été créée par arrêté préfectoral le 20 juillet 1979.

Le 02 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé la révision du PLU de la commune de Bellentre. Un zonage spécifique (UC) a été défini pour les cochés, cependant, si celui-ci reprend dans le règlement écrit les caractéristiques principales de la ZAC, son zonage diffère de l'emprise actuelle de la ZAC :

- Les urbanisations initialement prévues dans le secteur amont de la ZAC sont abandonnées.
- Des secteurs résiduels ont été définis afin de permettre l'implantation d'immeubles à destination d'hébergements touristiques.

Il explique que la plupart des équipements d'infrastructures et de structures ont été réalisés, à l'exception d'opérations qui ne sont plus à l'ordre du jour, et que la ZAC n'étant plus en adéquation avec le Plan Local d'urbanisme, il y a lieu de procéder à sa suppression ; l'enjeu étant également de développer des zones aujourd'hui inexploitable.

Monsieur le Maire remercie Camille FAURE pour sa présence ce soir au conseil municipal et pour sa présentation, il indique qu'on supprime cette zone pour rentrer dans le droit commun du PLU et pour ne plus avoir une zone « à part » avec des particularités de règlement.

Roger POUSSIN intervient en indiquant que Camille FAURE va rédiger le dossier de clôture de la ZAC aux fins d'instruction par les services de l'Etat et que cette clôture permettra effectivement un développement économique de la zone.

M. le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la suppression de la ZAC des Coches.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité:

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

VU le code des collectivités territoriales ;

VU les articles R. 311-5 et R. 311-12 du code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1979 créant la ZAC des Coches ;

VU la délibération du 05 septembre 2002 modifiant le PLU et les droits à construire sur la ZAC des Coches ;

VU la délibération du 02 décembre 2013 approuvant la révision du PLU de la commune de BELLENTRE ;

VU le rapport de présentation annexé qui expose les motifs de suppression de la ZAC (consultable en mairie);

CONSIDERANT que la suppression d'une ZAC doit être prononcée par l'autorité compétente pour créer ladite zone ;

APPROUVE la suppression de la Z.A.C. des Coches ;

INDIQUE que conformément à l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal départemental.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1- Information financement SDIS :

Anthony FAVRE donne la parole à Francis DANCRE qui présente au conseil municipal les travaux d'aménagement intérieur et au niveau des portes sectionnelles de la caserne, photos à l'appui, qui ont été effectués par le SDIS au centre de secours d'AIME pour un montant de 22 761.16 €.

2- Passage clouté de Bonconseil – négociation du foncier

Francis DANCRE profite de garder la parole pour parler de la négociation du foncier, au niveau du passage clouté de Bonconseil, pour la réfection par la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) du mur en plastique avec les « ferrailles pourries ». Il indique que Mme GIROD FOURNIER a donné son accord pour la régularisation foncière et que dès lors le dossier est complet et a été envoyé à la DIR

3- Information RAR (Restes à Réaliser) pour les travaux de bouclage du réseau de Montchavin

Anthony FAVRE revient sur un point qui avait fait débat lors du dernier conseil municipal de janvier lors de l'approbation de Restes à Réaliser. En effet, il avait été demandé à Laurence DUPUY-VERBINNEN de rechercher si les travaux de bouclage du réseau de Montchavin avaient, ou non, été prévus dans les travaux 2014. Après recherches, il est confirmé ce soir que lesdits travaux avaient bel et bien été prévus et budgétés sur 2014 pour un montant de 50 000 € et que dès lors ils étaient bien à admettre dans les RAR 2014.

4- Information courrier de VVF

Anthony FAVRE fait part d'un courrier reçu le 21 janvier de la part de VVF réaffirmant le souhait de pouvoir investir de nouveau dans la station de Montchavin Les Coches et d'étendre le Village Vacances existant par un, ou plusieurs, programme(s) à intervenir, ce qui serait une très bonne chose pour la station.

Anthony FAVRE indique donc qu'il faut garder une certaine capacité d'emprunt au niveau communal pour se garantir qu'un tel projet puisse voir le jour.

Roger POUSSIN expose que les représentants du VVF ont été reçus, qu'ils ont été très satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé et des zones qui leur ont été proposées et qui sont mobilisables pour de futurs projets. Il confirme que ces derniers sont très intéressés pour s'étendre sur la station. Ils sont également conscients que l'existant actuel est d'un niveau 2 étoiles et ils souhaitent pour leur(s) futur(s) projet(s) faire quelque chose d'un meilleur standing compte tenu de la demande faite.

5- Compte rendu du rendez-vous de M. le Maire avec M. le Préfet

Anthony FAVRE indique qu'il a sollicité un rendez-vous à M. le Préfet le 28 janvier dernier pour évoquer avec lui les quatre points suivants :

- Le dossier de la sclérose amyotrophique qui est dossier très lourd à gérer. Monsieur le Maire lui a fait part de sa « solitude » à devoir porter ce dossier et a déploré le faible soutien ressenti par lui de la part des services de l'Etat tant dans la gestion du dossier que dans le support financier de celui-ci ; car en effet, pour M. le Maire il s'agit d'un problème de santé publique et toutes les dépenses supportées à ce jour seulement par la commune devraient être prises en charge, selon lui, financièrement par l'Etat.
- Les prises de compétences suite à la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale). M. le maire indique que le mariage des deux cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime n'est encore pas acté. Au niveau de la compétence tourisme et de son transfert au SIGP, le dossier avance par rapport à la loi et est en bonne voie. Au niveau de l'assainissement, le transfert à l'intercommunalité reste possible mais M. le Maire a fait part au Préfet d'un problème quant à la tarification appliquée qui induira une très forte augmentation de tarifs pour certaines

communes. Les communes de Bellentre, Landry, Macot la Plagne et Peisey-Nancroix doivent faire un courrier au Préfet pour dénoncer cela. Le préfet a rappelé que la sous-division de la compétence n'était pas forcément envisageable... Le dossier reste en cours et est à suivre. Quant au transfert de la compétence générale à la Cova (Communauté de Communes des Versants d'Aime), le dossier suit son cours également.

- La baisse des dotations de l'Etat. M. le Maire reprend des termes employés lors de communiqués publics et parle de « terrorisme administratif » ; en effet, le Gouvernement et l'Etat vide peu à peu, petit à petit et sournoisement les communes de leur substance pour, à terme, les tuer ! qu'adviendra-t-il de l'échelon le plus proche et le plus à l'écoute de la population quand les communes n'existeront plus ? qui pourra répondre aux besoins des administrés sur le terrain alors ? la question reste posée. Ce sujet a été débattu avec M. le Préfet.
- La clôture de la ZAC des Coches. Ce dossier ayant été évoqué ci-avant, M. le maire ne reviendra pas dessus.

6- Questions supplémentaires

Anthony FAVRE donne la parole à Isabelle GEDDA qui demande ou en est le dossier concernant l'intitulé de l'emprunt souscrit pour le financement du complexe aquatique et de la STEP.

Anthony FAVRE lui répond que la délibération qui avait été prise l'avait été en bonne et due forme et qu'il est nécessaire que la banque puisse prendre un avenant quant à l'intitulé du contrat de prêt. Il indique que le dossier est à suivre et à relancer. A ce jour, la commune a reçu un refus de la banque quant à la modification de la dénomination du prêt

Anthony FAVRE donne enfin la parole à Yann ALLAIN qui souhaite évoquer l'esprit de la Réforme Territoriale.

Yann ALLAIN explique que pour faire les bons choix budgétaires, il faut, tant que faire se peut anticiper sur les changements à venir. Maintien des communes dans leur forme actuelle ou évolution vers des fusions ou bien encore transferts de tout ou partie des principales compétences de la commune à la communauté de communes. Pour ceux qui doutent des changements à venir, Yann ALLAIN rappelle que la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) actuellement en discussion à l'Assemblée s'appuie sur le rapport du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qui demandait de donner la compétence générale aux intercommunalités pour que celles-ci puissent toucher les dotations afin de les redistribuer ensuite aux communes. En résumé, la mort des communes sous leur forme administrative actuelle !

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 16 mars 2015** à 20 heures à la salle de réunions de la mairie.